



## **21 mai : Rapport de la Commission Copé sur le financement de l'audiovisuel public Nous sommes tous concernés !**

Depuis l'annonce de N. Sarkozy, le 8 janvier dernier, de supprimer la publicité des antennes de la télévision publique, annonce suivie d'une déclaration de l'extension de ces mesures à la radio publique, la question du financement et du remboursement intégral, pérenne et dynamique de la perte des recettes publicitaires est centrale. Des promesses ont été faites, remboursement à l'euro près, mais à ce jour aucun engagement réel de l'Etat. Nous le savons : les promesses n'engagent que ceux et celles qui les croient !

A France Télévision, l'annonce de la suppression a déjà fait de considérables dégâts : les parts de recettes publicitaires perdues dépasseront largement les 150 millions annoncés pour 2008 par Christine Albanel pour solde de tout compte.

Le risque à terme : la réduction du périmètre et des missions du service public.

Ne nous leurrions pas : Radio France est concernée même si la Commission Copé n'en parle jamais ! D'ores et déjà les projets de restructuration de France 2 et France 3 « les chantiers » mettent en danger de nombreux salariés et feraient perdre la convention collective à un nombre encore plus important !

A terme, qui sera encore couvert par la CCCPA ? Les salariés de Radio France et de l'INA ? Les salariés de RFI quant à eux sont aussi menacés de sortir de la CCCPA.

Radio France déjà à flux tendu, fragilisée par le coût des travaux de réhabilitation-reconstruction de la Maison de la Radio, ne sera pas épargnée. Les salariés ne veulent pas faire les frais de l'incohérence de la décision présidentielle.

D'ores et déjà, la NAO 2008 s'annonce mal après la première réunion de négociation où la Direction est arrivée les mains vides, annonçant qu'elle envisageait plusieurs petites mesures « qui ne seraient pas à la hauteur de nos espérances ».

La CGT a rappelé sa position sur la NAO :

- Une mesure générale pour toutes et tous avec un effet plus important pour les petits salaires
- Maintien intégral de l'enveloppe des CPS
- Pas de prise en compte de la Mutuelle obligatoire dans l'augmentation des salaires. Radio France est défiscalisée sur sa participation. Elle ne peut pas retirer aux salariés d'une main ce qu'elle donne de l'autre !

**L'emploi, les salaires, le financement de l'audiovisuel public, la convention collective, tout est lié !**

**Demain, mercredi 21, toutes et tous devant la chaîne parlementaire à l'écoute de la conférence de presse de la commission Copé !**

Paris, le 20 mai 2008